

Actualités du patrimoine géologique en Bretagne...

FAIRE CONNAITRE POUR PROTEGER

« Il faut bien connaître pour bien protéger », le slogan est aujourd'hui bien connu et mis en œuvre mais sait-on encore qu'il a 40 ans et qu'il est du au professeur Albert Lucas, fondateur de la SEPNB ?

Le RIEB (réseau d'information sur l'environnement en Bretagne) propose sur un portail internet www.bretagne-environnement.org un espace dédié aux données régionales environnementales et en diffuse une version papier « les chiffres clés de l'environnement en Bretagne ». La deuxième édition (2005) vient de paraître. La SGMB – membre du réseau – a introduit une page sur la géologie de la Bretagne (une carte et un court texte) et un paragraphe sur le patrimoine géologique (référence à l'inventaire, données chiffrées par département, une photo de la carrière de La Marette aménagée).

C'est un début.

Réseau « Bretagne environnement » 33 boulevard Solférino 35000
Rennes

contact@bretagne-environnement.org

Carrière des Landes en Guichen

Ce site historique pour la discordance Briovérien / Paléozoïque (cf Bulletin n°2, 2005, de la SGMB) dispose désormais, après la restauration de l'affleurement, d'un panneau d'interprétation. La SGMB a trouvé un partenariat efficace auprès du Pays des Vallons de Vilaine et, s'agissant d'un site classé, de la DIREN.

Dans les prochains mois, les abords seront aménagés en espace naturel pour en faciliter l'accès et la visite.



Un schéma régional du patrimoine naturel en Bretagne

Entre octobre 2004 et juin 2006, la Région Bretagne a élaboré un « schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne » (SRPNB). La SGMB a été associée aux travaux.

Sans entrer dans le détail d'un rapport qui au final reste très généraliste dans son propos, nous retiendrons ici comme positif la volonté de la Région de mettre en œuvre une politique de préservation du patrimoine naturel, de soutenir les politiques déjà en cours, de créer un observatoire du patrimoine naturel ainsi qu'une base de données, de favoriser les inventaires, de créer un réseau des réseaux et de mettre en place des réserves naturelles régionales. On regrettera l'absence d'un diagnostic pertinent et des propositions d'actions manquant de précision.

Concernant le patrimoine géologique, le rapport considère que l'inventaire est réalisé et propose de « retenir la liste des sites prioritaires établie par la SGMB ». On ne s'en plaindra pas mais il reste beaucoup à faire...

Le SRPNB peut être consulté auprès du service environnement de la Région ou à la SGMB.

La première réserve naturelle régionale créée est...géologique

Le Sillon de Talbert (commune de Pleubian, Côtes-d'Armor) sera la première réserve naturelle régionale de Bretagne. Ce site géomorphologique remarquable figure, bien sûr, à l'inventaire régional des sites d'intérêt géologique et son évaluation est estimée de niveau national. Espace du domaine public maritime (DPM), il est affecté en gestion au Conservatoire de l'espace littoral. Très dégradé par une succession d'interventions de l'homme depuis longtemps (prélèvement de galets, circulation automobile, piétinements, enrochements...) le site est en cours de restauration mais le risque de rupture de la flèche est fort. Le statut de réserve naturelle permettra-t-il de donner enfin la priorité à la nature ? Il faut y veiller.

Le CSRPN (conseil scientifique régional du patrimoine naturel) a proposé de suivre la proposition de la SGMB d'étendre cette réserve naturelle régionale au site littoral voisin d'affleurement de l'Icartien de Port-Béni pour une conservation plus pertinente et une gestion unique du patrimoine géologique de la commune.

Les commissions départementales des sites font peau neuve

Les fort anciennes « commissions départementales des sites, perspectives et paysages », issues de la loi de 1930 ont vécu. Leur succèdent les « commissions départementales de la nature, des paysages et des sites » qui sont virtuelles car, en pratique, travailleront six formations spécialisées dites : « nature », « sites et paysages », « publicité, unités touristiques nouvelles » et « carrières ».

Nous noterons que, au titre de la protection de la nature, la commission doit être attentive au *patrimoine géologique* au même titre que *les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore*. Il semble que la notion de patrimoine géologique intègre désormais en routine les actes administratifs et nous nous en réjouissons.

Relance de la CPPG au Ministère de l'écologie

La Conférence Permanente du Patrimoine Géologique (CPPG) créée en 1998 par le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) après les premières journées nationales du patrimoine géologique en 1997, était en sommeil depuis 2001 malgré le travail réalisé en 2002 dont notamment le colloque de Brest. Le MEDD vient de la réunir de nouveau ce 12 octobre pour envisager la diffusion du vade-mecum « le patrimoine géologique national » (voir « Notes de lecture » de ce bulletin) et envisager le lancement des inventaires régionaux pour *in fine* établir l'inventaire national prévu depuis la loi « Barnier » de 1995. Il faut savoir attendre...

Comme nos lecteurs le savent, la Bretagne est en avance sur ce thème et a servi de modèle.

... et ailleurs

Un chaos granitique déménage

Au hasard de la lecture de la revue professionnelle *Pierre Actual* (n°837, mai 2006) une bien curieuse découverte...Pour l'aménagement paysager du parc zoologique de la Tête d'Or de Lyon, une paysagiste inspirée « souhaitait des enrochements...(qui)...puissent continuer à s'éroder, se couvrir de mousses et de lichens, vivre en quelque sorte. Seule une pierre naturelle pouvait nous apporter tout cela et faire que la plaine africaine de la Tête d'Or se patine avec le temps d'une belle façon ». Où trouver ? En Lozère, il y avait - par chance - « un agriculteur désireux de pouvoir exploiter une parcelle située...sur un remarquable chaos granitique » ! Décision prise : on déménage le site mais dans « un travail de haute couture ».

Chacun appréciera selon sa sensibilité à la nature, au patrimoine paysager, à la dépense publique, à la connerie humaine...Jacqueline Osty – la paysagiste inspirée – dit qu'elle « écoute et ressent chaque lieu », on avait compris évidemment !

La SGMB s'est fendue d'un courrier des lecteurs à la revue avec copie au préfet et à la DIREN pour connaître le cadre réglementaire de ce type de travaux.